

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 042-214202079-20250415-DEC20250053-AU



SECTEUR PUBLIC

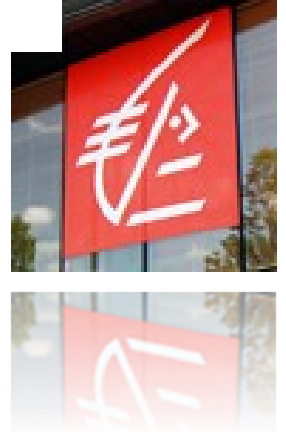
LA BANQUE DES DECIDEURS EN REGION

COMMUNE DE ST CHAMOND

SIREN N°214 202 079

Proposition de financement

Montant : 3 000 000 €



Date de réalisation : 3 avril 2025

Contact :

José PIRES
Responsable de Clientèles Institutionnelles
Collectivité – Logement Social et Economie Mixte
Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche
Tél. : 04.77.47.73.48
Port : 06.59.49.49.40
jose.pires@celda.caisse-epargne.fr



Taux Indexé LIVRET A

LA BANQUE DES DECIDEURS EN REGION

Proposition : Emprunt de 3 000 000 € en Taux Livret A, phase de mobilisation de 1 mois maximum jusqu'au 21/04/2025

Avantages

- Bénéficiaire de la baisse du taux du livret A.
- Compte tenu des conditions de marché prévalant au moment de la présente proposition de financement.

Inconvénients

- Le taux d'emprunt est exposé à la hausse du livret A.
- Le montant des échéances, en capital et intérêts, n'est pas fixe, ni connu à l'avance.

Montant	3 000 000 €	
1ère Phase	Dont phase de mobilisation	
Durée maximale :	1 mois	
Taux d'intérêt applicable :	Taux du Prêt	
Préavis de tirage :	Au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds.	
Modalité de chaque tirage et de chaque remboursement :	Montant multiple de 100 000 euros et minimum de 100 000 euros.	
2ème Phase	Phase de consolidation	
Date de départ	25/04/2025	
Durée totale	20 ans	
Périodicité	Trimestrielle	
Taux variable	LIVRET A + marge de 0,65% (= 3,05% à ce jour)	
Amortissement	Constant	
Base de calcul	exact/360	
Commission d'engagement	0,10% du financement	
Remboursement anticipé (hors cas de passage à taux fixe)	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale 3% du capital remboursé par anticipation	
Taux de rémunération du Livret A	Le taux de rémunération du Livret A est publié au Journal Officiel en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière du 24 juillet 2003. Il est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.	
Révision du taux d'intérêt du prêt	La constatation du taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts.	